Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/France-Chooz-acide-2

2 juillet 2013

France : Chooz : Fuite d'acide sulfurique

Le 2 juillet 2013, l'exploitant de la centrale de Chooz a détecté une fuite d'acide sulfurique sur le circuit de traitement antitartre à l'acide sulfurique de la tour aéroréfrigérante du réacteur n° 1. Une telle fuite était déjà survenue en décembre 2011...

Cette affaire a fait l'objet d'une action en justice du Réseau "Sortir du nucléaire" :
https://www.sortirdunucleaire.org/Chooz-fuite-acide-2

Ce que dit EDF :

Détection d'acide sulfurique dans un réseau de collecte des eaux pluviales

Le 2 juillet 2013, le dispositif de surveillance de l'environnement de la centrale nucléaire de Chooz a détecté la présence d'acide sulfurique dans un réseau de collecte des eaux pluviales du site. Dès détection de cet écoulement, les équipes de la centrale ont obturé le réseau d'eaux pluviales afin de stopper tout déversement en Meuse. Sur les huit heures maximum durant lesquelles a duré l'écoulement, au plus, 85 litres d'acide sulfurique dilué a pu se déverser en Meuse. A noter, le débit de la Meuse était alors de 100 000 litres par seconde.

Les investigations menées pour déterminer la cause de cet événement ont permis d'identifier un défaut d'étanchéité sur un circuit assurant l'injection d'acide sulfurique dans l'installation de traitement antitartre de l'aéroréfrigérant. Les effluents acides présents dans le puit d'injection ont ensuite été pompés et l'installation réparée.

Les mesures réalisées en Meuse, en aval et en amont du rejet d'eaux pluviales du site, n'ont pas révélé de trace d'acidité.

Cet événement, sans conséquence avérée sur l'environnement, constitue cependant un écart. Il a été déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire le 4 juillet. 2013 en tant qu'événement significatif pour l'environnement.

https://energie.edf.com/nucleaire/carte-des-centrales-nucleaires/evenements-45926.html

Ce que dit l’ASN :

Valeur de pH faible au point de rejet des eaux pluviales

L’exploitant de la centrale de Chooz B a détecté le 2 juillet 2013, au point de rejet en Meuse des eaux pluviales collectées sur le site, un pH anormalement faible, compris entre 2,2 et 2,8, alors que les prescriptions applicables à ce rejet précisent que le pH de ces effluents doit être compris entre 6 et 9.

L’exploitant a identifié l’origine de cette fuite sur le circuit de traitement antitartre à l’acide sulfurique de la tour aéroréfrigérante du réacteur n° 1.

Le 15 juillet 2013, l’ASN (division de Châlons en Champagne) a mené une inspection sur place afin de déterminer les circonstances de cet évènement, d’en évaluer l’impact et de contrôler les dispositions prises par l’exploitant pour remettre l’installation en service.

La fuite identifiée provient du mauvais positionnement d’un joint sur un organe de robinetterie du circuit d’injection d’acide sulfurique lors d’une intervention de maintenance au cours du dernier arrêt pour rechargement du réacteur n° 1 (février 2013). L’ASN a pu constater que les dispositions prises par l’exploitant pour surveiller cette intervention de maintenance et remettre en service l’installation n’ont pas été suffisantes pour détecter cet écart.

Les éléments recueillis lors de l’inspection permettent de considérer que la fuite a duré environ 8 heures pendant lesquelles environ 80 litres d’acide sulfurique ont été rejetés dans la Meuse. La détection rapide de cette fuite ainsi que les dispositions immédiatement mises en œuvre par l’exploitant ont permis d’en réduire la durée. Celle-ci n’a pas eu d’impact significatif sur l’environnement.

L’ASN a par ailleurs procédé, le 15 juillet 2013, à des mesures de pH d’effluents liquides en différents lieux de l’installation afin de s’assurer de l’absence d’autres fuites éventuelles.

Le retour d’expérience issu de l’évènement du mois de décembre 2011 (fuite d’acide sulfurique ayant entraîné un rejet en Meuse) a permis l’amélioration de la surveillance de l’installation concernée, la détection plus précoce d’une fuite d’acide et la limitation du rejet associé ; l’ASN demandera néanmoins que de nouvelles dispositions soient mises en œuvre pour prévenir le renouvellement d’un tel évènement.

Cet événement, qui ne concerne pas la sûreté nucléaire de l’installation ni les effluents radioactifs, n’est pas classé sur l’échelle INES.

https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incidents-des-installations-nucleaires/Valeur-de-pH-faible-au-point-de-rejet-des-eaux-pluviales2

Nos observations :

Une fuite similaire était déjà survenue fin 2011 : *https://www.sortirdunucleaire.org/France-ChoozB-acide*.

En effet, le 29 décembre 2011, l’exploitant de la centrale de Chooz avait détecté, au point de rejet en Meuse des eaux pluviales collectées sur le site, un pH anormalement faible. Après investigation, l’exploitant avait identifié une fuite d’acide sulfurique vers le réseau d’eaux pluviales du circuit de traitement antitartre des tours aéroréfrigérantes. Nous avions porté plainte pour pollution des eaux : *https://www.sortirdunucleaire.org/ChoozB-fuite-acide*.